

Le Jour, 1953
25 Juillet 1953

POLITIQUE INTERIEURE : EXPERIENCES TEMERAIRES ET INTEXPERIENCE

Que la politique intérieure au Liban soit confuse, cela ne se discute pas.

De toute évidence, un manque de doctrine politique et une vue étroite de la façon de gouverner sont à l'origine du malaise. **Ce malaise on ne peut le nier.**

Le doute porte à présent sur la compétence des pouvoirs publics plus que sur la qualité de leurs intentions. Beaucoup se demandent si ceux-là qui nous gouvernent sont vraiment qualifiés pour nous gouverner et s'ils ne traitent pas avec une désinvolture excessive nos problèmes fondamentaux et nos raisons d'être les plus profondes.

Les échos qui nous reviennent de partout révèlent une désaffection du peuple pour des hommes considérés un moment comme des sauveurs ; et ce flottement caractéristique qui vient du scepticisme et de l'incertitude.

Une absence de six semaines nous a permis de voir avec plus de précision et de clarté ce que nous apercevions à distance. Les choses ne peuvent plus s'aggraver sans risques majeurs et il faut y remédier par un réveil du sens de la tradition et de la conscience publique ensemble.

A un régime précédent on reprochait son indifférence devant la détérioration des mœurs politiques. **A celui d'aujourd'hui, on fait le même reproche en y ajoutant, avec raison, celui d'être moins clairvoyant et moins aguerri dans l'art de gouverner.**

Nous écrivons sans plaisir ces choses déplaisantes. Le temps nous paraissait venu de remettre tout simplement le Liban dans la voie de sa règle et de son destin. Mais de quelque côté qu'on regarde, on ne voit plus qu'expériences téméraires et inexpérience ; comme si ce vieux pays chevronné avait encore quelque chose à apprendre en politique comme en économie et en finance. **Ce qui manquait c'était une discipline, et c'est exactement ce qu'on ne nous donne pas.**

Les circonstances sont telles cependant qu'il faut recommander comme un service à la nation entière l'ordre et le calme. La loi électorale qui nous régit fera d'autres dégâts ; mais il faut attendre pour la modifier que la légalité permette qu'on y touche. Pour le moment il faut s'y résigner et la subir.